

Recadrage du périmètre d'action du CNPO

18 décembre 2013 Pascal Le Douarin

Les deux inspecteurs missionnés par Stéphane Le Foll ont confirmé à Rennes que l'interprofession de l'œuf doit être une instance d'échanges et de promotion, pas de régulation du marché.



Invités le 14 novembre à la journée annuelle d'échanges de l'interprofession de l'œuf (CNPO), certains producteurs attendaient des annonces concrètes et des actes pour sortir de la crise de l'œuf. Ils ont été déçus. Les deux inspecteurs, Muriel Guillet et Yves Riou, chargés par Stéphane Le Foll d'une mission d'appui à la structuration de la filière œuf, ont présenté leurs principales recommandations, remises au ministre le 7 novembre. Elles portent surtout sur la légalité des interventions prévues par le CNPO dans le contexte de crise (exportation de produits, obligation de vides sanitaires et de réformes anticipées, gel). Ils ont insisté sur les rôles et les prérogatives respectifs de l'interprofession et des organisations de producteurs (OP) reconnues ; cela dans le cadre du futur règlement européen sur les organisations communes de marché (OCM). Les rôles sont clairs : à l'interprofession de promouvoir l'œuf et de connaître les chiffres de la filière ; aux OP reconnues d'intervenir sur les marchés. Les inspecteurs confirment que le CNPO est juridiquement dans l'impossibilité d'imposer des mesures coercitives de maîtrise de la surproduction. Pour tenter de contourner l'obstacle, le CNPO a lancé en septembre un projet de « charte de bonne conduite ». Ici encore les inspecteurs ont mis leur veto sur les mesures de gestion qui pourraient avoir un parfum d'entente.



Muriel Guillet et Yves Riou. Les deux inspecteurs ont rappelé que le CNPO devait être un instrument de promotion et de suivi de la production, sans rôle de régulation. - © P. Le Douarin

Échanges professionnels et promotion pour le CNPO

Le CNPO était aussi venu rendre compte à sa base du travail des différentes commissions. L'interprofession essaie d'être un bon outil de connaissance et de prévision de l'offre. Les divergences entre les données statistiques officielles (SSP) et celles du CNPO ont été pointées, notamment sur les mises en place évaluées sur les 9 mois de 2013 à + 8,2 % par le SSP et à + 0,3 % par le CNPO. Qui a raison ? Un travail d'analyse va être réalisé. L'autre axe du CNPO, ce sont les actions de communication et de promotion. Elles ont été renforcées, avec des supports nouveaux, des cibles élargies (presse, prescripteurs, réseaux sociaux) et la multiplication des événements (trophée de l'œuf, conférence de presse, envois mensuels à la presse, journée de l'œuf...). Enfin, l'interprofession intervient aussi pour faire valoir les droits de la profession dans les négociations internationales portant sur les accords commerciaux bilatéraux